



Communiqué

Économie

Bilan du soutien aux acteurs économiques lausannois en temps de crise Covid-19. Un engagement continu pour la vitalité de la ville

La Municipalité de Lausanne a pris des mesures exceptionnelles pour soutenir sa population et ses acteurs économiques touchés par la crise sanitaire du coronavirus. Au total, l'ensemble de ces mesures se chiffre à CHF 17 millions auxquels s'ajoute le CHF 1 million de prêt sans intérêt en faveur du Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL).

Le dimanche 15 mars 2020, le Conseil fédéral déclare l'état d'urgence. Après avoir pris connaissance des dispositions mises en place par la Confédération et par le Canton, la Municipalité a procédé selon le principe de subsidiarité. Cela signifie qu'elle a appliqué une série de mesures relevant de ses compétences pour venir en aide aux acteurs économiques touchés par la crise.

Le Conseil communal de Lausanne a approuvé à l'unanimité ces mesures exceptionnelles de la Municipalité, témoignant ainsi de la vision commune de soutien à l'économie locale. Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal en charge de l'économie, souligne: «Ces mesures exceptionnelles ne sont pas seulement des réponses immédiates et urgentes mais posent également des bases solides pour la relance économique post-crise. Des initiatives telles que l'amélioration des conditions d'exploitation des établissements publics contribuent à créer un environnement économique dynamique et prospère.»

Quatre ans après la déclaration de l'état d'urgence, c'est l'occasion de faire un bilan des actions entreprises depuis le début de la pandémie. Ces dernières ont été déployées en rapport à la temporalité de déroulement de la crise et en lien aux vagues de diffusion de l'épidémie. Elles participent à la mise en œuvre des objectifs du programme de législature relatifs aux échanges, au tourisme, aux emplois et aux commerces.

Soutien au commerce et à la restauration

Compréhensive des difficultés rencontrées par les commerces et la restauration et face à l'urgence, la Municipalité a accordé une série de gratuités. Voici une liste de ce qu'elle a renoncé à facturer: les émoluments de surveillance annuelle des licences des établissements publics, l'occupation du sol des terrasses d'établissements publics, les prolongations des ouvertures des établissements publics, les taxes de marché et les anticipations commerciales. L'équivalent financier de cette aide a été de l'ordre de CHF 4 millions.

Stimulation du pouvoir d'achat et du commerce de proximité

Le commerce de détail est un des secteurs qui a le plus fortement souffert de la crise du COVID-19, ainsi que le pouvoir d'achat de nombreuses et nombreux lausannois, en raison du chômage partiel ou de pertes de revenus, parfois très importantes, pour les indépendants. La Municipalité a déployé un projet novateur visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages lausannois. La distribution de bons de réduction d'achat et d'achat direct a atteint CHF 6.6 millions. Elle a permis de renforcer le commerce de proximité. Cela a été fait en soutenant le programme «Enjoy Lausanne» de la Société coopérative des commerçants lausannois en offrant des bons de réduction d'achat. Environ 118'000 adultes inscrits au Contrôle des habitants ont bénéficié de ces bons d'une valeur totale de CHF 40.-, applicables sur un achat minimum de CHF 200.-. La Ville a pris en charge 75% du rabais, avec les 25% restants assumés par les commerçants. De plus, des bons d'achat de CHF 100.-, majorés de CHF 50.- par enfant mineur, ont été distribués à environ 35'000 ménages au bénéfice d'un subside à l'assurance-maladie, soit près de 14'000 enfants, avec un financement à 95% par la Ville et à 5% par les commerçants.



Un effort particulier a été déployé pour améliorer les conditions d'exploitation des établissements publics, notamment en favorisant la création et l'extension de terrasses. En 2020, Lausanne a délivré 207 autorisations pour ces terrasses. Elle a été la 2ème ville d'Europe à le faire, après Vilnius. Cette mesure a permis que, à fin 2019, le Service de l'économie recensait 518 terrasses d'établissements et que, à fin 2023, il en comptait 631. La Municipalité a également amélioré les conditions pour les acteurs des marchés, en renforçant l'équipement électrique et en offrant des emplacements pour des stands alimentaires isolés. Ces initiatives, comme la piétonnisation de la rue Centrale le samedi, ont également touché les rives du lac pour soutenir les professionnels du nautisme et les buvettes.

Renonciation aux loyers

Dès le début de la crise, Lausanne a agi en tant que propriétaire d'immeubles responsable en renonçant à percevoir les loyers des locataires commerciaux. Quant aux Services industriels, ils ont offert la gratuité du télégraphe aux clients hôteliers et renoncé à facturer les frais de relance sur les factures dues comme à mettre en poursuite les clients commerciaux impactés. Ils ont aussi maintenu le versement des montants prévus pour le sponsoring des grandes manifestations malgré leur annulation. L'effet financier de cette aide a été de l'ordre de CHF 4.25 millions.

Information et écoute à l'intention des acteurs économiques lausannois

La direction de la Sécurité et de l'économie a envoyé une lettre aux acteurs économiques de Lausanne avec une liste détaillée des mesures de soutien fédérales, cantonales et professionnelles. Le Service de l'économie a également mis en place une adresse électronique et une permanence téléphonique pour offrir un soutien personnalisé.

Soutien financier direct aux taxis et indépendants

La Municipalité a soutenu financièrement l'Association intercommunale pour la réglementation des taxis et Taxis Services Sàrl, la centrale d'appel pour l'agglomération. Elle a également établi un partenariat avec Fiduciaire Suisse et Expert Suisse pour aider les indépendants à évaluer leur situation financière. Elle a offert des «checks-ups» gratuits d'une valeur de CHF 600.-, partagés à 2/3 par la Ville et 1/3 par les partenaires. Les engagements financiers pour ces initiatives ont atteint un total d'environ CHF 3 millions.

En plus du total de CHF 17 millions de l'ensemble de ces interventions, la Municipalité a accordé un prêt sans intérêt de CHF 1 million au Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) pour soutenir l'hôtellerie frappée par la crise sanitaire.

Ce communiqué accompagne le Rapport-préavis N° 2024/04 qui répond aux postulats d'Antoine Piguet (20/040) et de Benoît Gaillard (20/036).

La Municipalité de Lausanne tient à saluer la résilience et le rôle essentiel des commerçantes et commerçants lausannois pendant et après la crise sanitaire, dans le maintien de l'attractivité et de la vitalité économique de la ville.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 18 mars 2024